

COMMUNE D'ALBERTVILLE

COMPTE RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 JUIN 2017



VU, POUR AFFICHAGE,

LE MAIRE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2017

Le vingt-six juin deux mille dix-sept à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le vingt juin 2017, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de madame Martine BERTHET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Martine BERTHET, maire

Vincent ROLLAND, Catherine TERRAZ, Frédéric BURNIER FRAMBORET, Jean-François BRUGNON, Yves DUJOL, Pascale MASOERO, Hervé BERNAILLE, Marie Christine VANHOUTTE, Josiane CURT, Jean MARTINATO, Marie Agnès LEROUX, Fabrice ZANIVAN, Jean-Pierre JARRE, Chloé CHENAL, Bérénice LACOMBE, Maurice MONTJOVET, Aziz ABBAS, Pierre POINTET, Muriel THEATE, Lysiane CHATEL, Dominique RUAZ, Claudie LEGER, Laurent GRAZIANO, Michel BATAILLER,

Étaient excusés :

Valérie ROUGERON qui a donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Jacqueline ROUX qui a donné pouvoir à Jean-François BRUGNON
David GUILLOT qui a donné pouvoir à Fabrice ZANIVAN
Noëlle AZNAR MOLLIEUX qui a donné pouvoir à Dominique RUAZ
Philippe PERRIER qui a donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
Claude BESEVAL qui a donné pouvoir à Claudie LEGER
Valérie AINAUD qui a donné pouvoir à Michel BATAILLER

Était absent :
Esman ERGUL

Le quorum étant atteint (25 personnes), le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Martine BERTHET, maire.

Chloé CHENAL est élue secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2017

1° Conseil municipal jeunes : présentation du travail

Conseillers municipaux jeunes

2° Délégation de service public du Parc de stationnement de l'Hôtel de Ville – INDIGO – Compte rendu d'activité 2016

Hervé BERNAILLE

Le parc de stationnement de l'Hôtel de Ville est exploité par la Société Auxiliaire de Parcs (SAP), filiale INDIGO, dans le cadre d'un contrat de concession en date du 21 août 1990 qui a pris fin le 30 janvier 2017.

Dans le cadre de cette DSP, la gestion courante était assurée, sous la responsabilité de la SAP, par la

société INDIGO.

La capacité totale de l'ouvrage de 348 emplacements au départ, est désormais de 328 places (262 publiques + 66 privées) répartis sur 2 niveaux de sous-sol.

Localement, l'exploitation était assurée par le responsable d'exploitation, Olivier RITTENER RÜFF, les services fonctionnels du siège assurant le contrôle de la gestion administrative et financière de l'exploitation.

Le groupe INDIGO exploite également jusqu'au 31 décembre 2017 le stationnement payant sur voirie dans le cadre d'un marché public séparé de prestations de services.

Comptes de la délégation

Tarifification

Une nouvelle tarification a été mise en place au 1^{er} juillet 2015 pour une tarification au quart d'heure.

État récapitulatif des recettes TTC

L'exploitation du parc de stationnement payant a généré en 2016 une recette totale de 146 570 euros TTC, en baisse de 13 978 euros par rapport à 2015.

	Recettes 2015 € TTC	Recettes 2016 € TTC	Evolution
Recette horaire	62 055	56 613	- 8,77 %
Abonnements	98 493	89 957	- 8,67 %
Total	160 548	146 570	- 8,71 %

L'explication du délégataire : la concurrence de l'offre de stationnement gratuit en surface et à proximité du parc pénalise son attractivité.

Activité du parking

La fréquentation horaire : 49 539 visiteurs horaires en 2016 (contre 55 941 en 2015)

- 26 127 visiteurs payants
- 23 412 visiteurs gratuits (gratuité de la première demi-heure)

Baisse du nombre d'abonnements en raison de l'hiver doux, ce qui a fait baisser sensiblement les abonnements trimestriels contractés en décembre.

Des travaux de mise en conformité du parking ont été réalisés cette année, les travaux ont duré quatre mois de début août à fin novembre, tous les travaux ont été réalisés avec accès permanent au public.

Actions et animations commerciales

- participation à la manifestation "Le Grand Bivouac" : accueil gratuit des véhicules des exposants dans le parc de l'Hôtel de Ville ;
- ouverture exceptionnelle le dimanche à l'occasion de la braderie du 11 octobre : 291 entrées.

Principaux travaux réalisés en 2016

Travaux de réparation liés à l'avenant N°7 et travaux liés à la commission de sécurité, notamment :

1. Reprise de trois poteaux (épaufrement importante)
2. Reprise flocage sous les poutres traversant
3. Flocage de tous les tuyaux PVC (eaux usées et pluviales)
4. Reprise de toutes les fissures traversant la dalle.

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2016

Albertville Hôtel de Ville

LIBELLE DE COMPTE	Valeur brute au 31/12/2016HT	Dotations 2016	Cumul dotations 2016	VNC 31/12/2016
BIENS DE RETOUR NON RENOUVELABLES	2 815 971,79	-352,13	-67 983,49	0,00
MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	92 063,73	6 209,04	90 113,57	1 950,16
AGENC. AMENAG. INSTALL. EN CONCESSION	75 243,23	9 597,12	74 241,61	1 001,62
BIENS DE RETOUR	2 983 278,75	15 454,03	96 371,65	2 951,78
MATEREL ENGINS ET GROS OUTILLAGE	13 104,83	455,18	12 856,78	248,05
MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQUE	3 706,66	0,00	3 706,66	0,00
MOBILIER DE BUREAU ET DE MAGASIN	1 824,37	0,00	1 824,37	0,00
BIENS DE REPRISE*	18 635,86	455,18	18 387,81	248,05
TOTAL Albertville Hôtel de Ville	3 001 914,61	15 909,21	114 759,50	3 199,83

* quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park

Parc de stationnement Albertville Hôtel de Ville

en euros H.T.	2016
Immobilisations valeur Comptable Brute	3 001 915
Immobilisations valeur comptable nette	3 200
Immobilisation en cours	0
Dont montant cumulé des amortissements de durée de vie utile	41 265

Le rapport est consultable auprès du service affaires générales et sur le site extranet de la Ville réservé aux élus

3° Point sur l'accessibilité et l'Ad'AP

Catherine TERRAZ

4° Evolution du nombre de repas à la cuisine centrale depuis 2013

Martine BERTHET

Entre 2013 et 2015, le nombre de repas annuel était de 113 000 repas.

Entre 2015 et 2016, réduction de 4,22 % en raison notamment :

- de la diminution du nombre de repas pour la restauration scolaire liée majoritairement au nombre de jours de grève (10 jours x 450 repas : 4 500 repas) ;
- l'arrêt de la production de repas pour la commune de Gilly (1 967 repas)

Si l'on compare les 4 premiers mois de l'année 2017 et 2016, nous sommes en augmentation de + 2,09 %.

SITE	Evolution 2015/2016						janv à avril 2016	janv à avril 2017
	2013	2014	2015	2016	en nbre	en %		
FAURE STA	271	273	323	516	193	59,75	192	200
CCAS	26 584	25 064	25 251	23284	-1967	-7,79	7330	7617
CENTRE AERE	8 046	7 722	7 733	7120	-613	-7,93	1810	1716
CHS DE SAVOIE	341	426	374	178	-196	-52,41	118	
CIS	0	0	0	55	55		55	
LE CHARDON BLEU				3612	3612		975	
ULFV/citadelle de Conflans				112	112			168
MAIRIE DE GILLY	2 407	4 309	1 476		-1476	-100,00		
MAIRIE GRIGNON	828	0	0		0			
MAIRIE MONTHION	654	0	0		0			
MAIRIE DE MERCURY	955	1 699	1 097	1822	725	66,09	409	925
MAIRIE DE VENTHON	1 085	0	0	0	0			
RESIDENCE 4 VALLEES	11 730	12 150	12 613	13 236	623	4,94	4430	4305
RESTAURANT SCOLAIRE	59 493	60 251	63 085	57 332	-5753	-9,12	21788	22919
ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER	1 499	1 523	1 679	1570	-109	-6,49	537	579
TOURS EN SAVOIE	47	0	0		0			
TOTAL	113940	113417	113631	108837	-4794	-4,22	37644	38429

2,09%

5° Point sur les travaux d'amélioration de la circulation et de la sécurité des cycles

Frédéric BURNIER FRAMBORET

6° Organisation du guichet unique sport-enfance-jeunesse-éducation

Pascale MASOERO

Depuis 2016, le renfort administratif du guichet unique sport-enfance-jeunesse-éducation pour la période printemps/été a été supprimé afin de respecter les orientations fixées en matière de maîtrise de la masse salariale.

Aussi, afin d'assurer toutes les missions du service tout en permettant à chacun la prise de congés d'été, les élus ont décidé de revoir l'organisation de ce service tout en garantissant un accueil de qualité pour les usagers.

Il est proposé que cette nouvelle organisation soit mise en place à titre expérimental, sachant qu'un bilan sera effectué pour en mesurer la pertinence et l'efficacité.

Les grands principes :

- fermeture au public 2 demi-journées par semaine, le mardi matin et le jeudi après-midi
 - fermeture au public du service 15 jours du 31 juillet au 15 août (faible activité)
 - aménagement d'horaires spécifiques pour la période du 15 juillet au 15 août avec une fermeture du service au public à 16h30
- (A noter que pour ces trois dispositifs une permanence téléphonique sera maintenue)
- optimiser l'organisation du renouvellement des Pass (lourd en temps administratif et en fréquentation du public) avec 3 possibilités offertes aux usagers :
 - l'accueil physique habituel sans rendez-vous
 - l'accueil physique sur rendez-vous, garantissant moins d'attente
 - le dépôt du dossier complet, traité en différé
 - présence des équipes opérationnelles lors des périodes de forte affluence pour les inscriptions aux dispositifs afin de renseigner au mieux les usagers, l'objectif étant qu'ils soient en capacité d'arrêter leur(s) choix d'activité(s) avant les formalités administratives de l'inscription :
 - le 1er jour des inscriptions des vacances d'été, prévu le lundi 19 juin 2017 (81 personnes reçues en un jour en 2016 dont 62 sur la matinée)
 - le 1er jour des inscriptions à l'École Municipale des Sports, prévu le lundi 3 juillet 2017

(117 personnes reçues en un jour en 2016 dont 94 sur la matinée)

Les 6 agents administratifs, correspondant à 4,8 équivalents temps plein, seront mobilisés au maximum pour réaliser les inscriptions des usagers.

Afin de limiter l'attente des usagers et assurer le meilleur accueil possible dans les locaux existants, l'afflux concentré du public nécessitera de mobiliser d'autres acteurs :

- La responsable de l'accueil de loisirs sans hébergement les Pommiers et son adjointe, sachant utiliser le logiciel Ciril, effectueront des inscriptions en renfort ceci afin d'ouvrir le plus de postes d'accueil possible
- Le responsable de l'école municipale des sports assurera les réservations papiers (sortie piscine, spectacle du jour, etc.) traitées en dehors du logiciel
- Les responsables et éducateurs jeunes filles, assureront la logistique du public (distribution de ticket d'attente, orientation vers la salle d'attente) et seront disponibles pour expliquer les activités des dispositifs et répondre aux questions des usagers (lieu de départ, équipement nécessaire pour tel ou tel sport, etc.)

Dans sa séance du 23 juin 2017, le comité technique a émis un avis favorable/défavorable sur cette organisation à titre expérimental du guichet unique sport-enfance-jeunesse-éducation.

7° Décisions du maire

Hervé BERNAILLE

DÉCISIONS CONCERNANT LA CONCLUSION ET LA RÉVISION DU LOUAGE DE CHOSES POUR UNE DURÉE N'EXCÉDANT PAS DOUZE ANS

Date décision	Bénéficiaire	Adresse	Durée	Nature des locaux	Conditions
14/04/17	Bâtiment SAMSE Avenue de Winnenden	ARLYSERE	01/04/17 31/03/18	Garage pour deux bus	Gracieux
01/06/17	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	PAEJ dispo SEAS	01/10/17 30/09/20	Bureau n°206, 2ème étage de 18 m ² Bureau n°207, 2ème étage de 18 m ²	561,60 €
01/06/17	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	AMICALE DONNEURS DE SANG	01/09/17 31/08/20	Bureau n°205, 2ème étage de 28 m ²	436,80 €
20/06/17	ECOLE VAL DES ROSES 13 Avenue du Val des Roses	LDH – SECOURS CATHOLIQUE	01/04/17 31/07/17	Appartement de type F4, situé au 3ème étage D'une superficie d'environ 71 m ² ,	127,80 €
20/06/17	MAT PLAINE CONFLANS 208 Av du Pont de Rhonne	LDH – SECOURS CATHOLIQUE	01/04/17 31/07/17	Appartement de type F3, situé au 1er étage D'une superficie de 71,60 m ²	128,88 €
30/05/17	126 RUE DES USINES	ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DES PORTUGAIS	01/07/17 30/06/18	Locaux de 120,25 m ²	Gracieux

8° Remerciements des associations

Martine BERTHET

Les associations suivantes remercient la municipalité pour l'octroi de subventions :

- L'arbre à plumes
- L'ensemble vocal Cantabile
- Le Secours Catholique d'Albertville
- Addictions Alcool Vie Libre – Section de Tarentaise
- L'Union Olympique Albertville Tarentaise
- L'ACAMTARE

Madame Latifa IBN ZIATEN, Présidente et Fondatrice de l'association IMAD pour la Jeunesse et la Paix, remercie la municipalité pour son accueil très chaleureux et pour l'organisation de la rencontre le 9 mai dernier, à la salle de la Pierre du Roy à Albertville, au cours de laquelle Madame IBN ZIATEN a rappelé l'importance du respect des valeurs républicaines.

L'association « Les Sauveteurs en Mer » remercie la municipalité pour le soutien apporté dans le

cadre de la diffusion de leur campagne de communication et d'appel à la générosité du grand public, en mettant à disposition gracieusement des espaces d'affichage.

9° Événements familiaux

Martine BERTHET

Au nom du conseil municipal, madame le maire adresse ses sincères félicitations à Jérémie LARTISIEN, agent de surveillance de la voie publique au sein du service police municipale, pour la naissance de ses filles MIA et EDEN, le 2 juin 2017.

Le prochain conseil municipal convoqué par le préfet le vendredi 30 juin est fixé à 8 heures.

DELIBERATIONS

1-1-1 Budget principal de la ville - Décision modificative n°2

Décision modificative n°2 du budget principal 2017 qui s'équilibre en dépenses et recettes à somme nulle en fonctionnement et à + 185 964,00 € en investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES AVEC 6 ABSTENTIONS

1-2-1 Aire de jeux au parc du Val des Roses – Autorisation de programme/crédits de paiement 2015-2018 - Clôture

Modification de l'autorisation de programme/crédits de paiement n°2015-05 relative à la création d'une aire de jeux au parc du Val des Roses, pour la porter à 92 532,36 € TTC, contre les 90 000 € initialement prévus, compte-tenu de l'installation complémentaire de 2 jeux à ressort.

Clôture de cette autorisation de programme/crédits de paiement n°2015-05 une fois réglé l'ensemble des engagements.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-3 Subvention 2017 à l'établissement public – Centre communal d'action sociale - Modification

Modification de la subvention de fonctionnement au CCAS d'Albertville pour la ramener à 676 661 euros contre 851 661 euros, soit une réduction de 175 000 euros sur les crédits ouverts au budget primitif.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-4 Cession d'un véhicule - Accord

Accord de la ville pour l'aliénation par la communauté d'agglomération Arlysère du véhicule CYTIOS immatriculé 6652 VQ 73 et autorisation à cette dernière à encaisser la somme afférente.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-5-1 Subvention exceptionnelle de 2 000 euros au Hockey club Albertville

Versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 euros au Hockey club d'Albertville.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-1-1 Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs 2017/2023 – Avis du conseil municipal

Avis favorable sur le projet du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs 2017/2023 mis en place par ARLYSERE.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-2 Remboursement des frais engagés par les élus – Mandat spécial – Jumelage avec Winnenden

Mandat spécial est donné à Madame Martine BERTHET, maire d'Albertville, Mme Jackie ROUX, 5ème adjoint au commerce, à l'animation, au jumelage et aux pactes d'amitié et Madame Pascale MASOERO, 7ème adjoint au personnel et à la culture pour se rendre à WINNENDEN les 14, 15 et 16 juillet 2017 pour participer au City Treff dans le cadre du jumelage, avec la prise en charge des frais de déplacements et le remboursement des frais de séjours aux frais réels sur présentation de justificatifs liés à la nature et au lieu de la mission.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-3-1 Servitude de passage Cité scolaire Jean Moulin - Avenant à la convention de servitude de passage avec la région Auvergne-Rhône-Alpes - Parcelle communale AI 190

Autorisation de l'aménagement d'une clôture et d'un portail électrique aux abords de la parcelle communale cadastrée section AI n°190 sise 6 rue Jacques Porraz au profit de la région Auvergne-Rhône-Alpes, et autorisation à signer l'avenant à la convention de servitude de passage du 7 février 2007 au profit de la région Auvergne-Rhône-Alpes, et à accomplir toutes formalités à cet effet.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-3-2 Acquisition de terrain auprès de la société SOTRABAS - Avenue Jean Moulin, parcelles AC 141p et AC 139

Autorisation de l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles appartenant à la société SOTRABAS sises 31 avenue Jean Moulin cadastrées section AC n°141p (pour partie) de 200 m² et section AC n°139 de 42 m².

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-4-1 Convention d'occupation temporaire du domaine public pour la circulation d'un petit train touristique électrique

Autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour une durée de 5 ans à la société LE PETIT TRAIN DES ALPES pour exploitation d'un train touristique électrique et autorisation de signer la convention d'occupation temporaire du domaine public afférente.

Occupation accordée moyennant une redevance annuelle décomposée comme suit :

- une partie fixe de 300 € ;

- une partie variable, indexée au CA HT réalisé en N-1 de 2 %, à compter de la 2ème année d'exploitation.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Vincent ROLLAND quitte la séance et ne participe pas au vote
Le quorum est réapprécié (24 personnes)**

3-1 Transfert des personnels municipaux affectés à la compétence politique de la ville auprès de la communauté d'agglomération Arlysère

A compter du 1^{er} juillet 2017, transfert de droit à ARLYSÈRE de deux agents de la ville affectés à la compétence politique de la ville :

- 1 attaché territorial à temps complet – Échelon 6 ;
- 1 rédacteur principal de 1ère classe à temps complet – Échelon 6.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Vincent ROLLAND rejoint la séance.
Le quorum est réapprécié (25 personnes)**

3-2 Modification du tableau des effectifs

Création du poste suivant à compter du 1^{er} octobre 2017 :

- poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe à temps complet au service musée pour permettre la régularisation de la situation administrative d'un agent ayant réussi son concours.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-3 Plan de formation 2017-2018-2019

Approbation du plan pluriannuel de formation qui a recueilli l'avis favorable du comité technique.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-4 Indemnisation horaire pour travaux supplémentaires

Etablissement pour les agents municipaux concernés de l'indemnisation horaire pour travaux supplémentaires (I.H.T.S) selon les modalités suivantes :

Indemnités :

L'indemnisation des heures supplémentaires se fera comme suit :

Rémunération horaire (RH) = T.B. annuel de l'agent lors de l'exécution des travaux + indemnité de résidence le cas échéant/1820 heures.

Heures supplémentaires	Rémunération de l'heure supplémentaire
Les 14 premières heures	RH x 1,25
Les heures suivantes (15 ^{ème} à la 25 ^{ème})	RH x 1,27

Les heures effectuées entre 22 heures et 7 heures sont considérées comme travail supplémentaire de nuit. L'heure supplémentaire est majorée de 100 % lorsqu'elle est effectuée de nuit et des 2/3 lorsqu'elle est effectuée un dimanche ou un jour férié, sans pouvoir se cumuler.

Heures supplémentaires	Rémunération de l'heure supplémentaire
Heures de dimanche et jours fériés	
Les 14 premières heures	RH x 1,25 x 1,66
Les heures suivantes (15 ^{ème} à la 25 ^{ème})	RH x 1,27 x 1,66
Heures de nuit accomplies entre 22 heures et 7 heures	
Les 14 premières heures	RH x 1,25 x 2
Les heures suivantes (15 ^{ème} à la 25 ^{ème})	RH x 1,27 x 2

La nouvelle bonification indiciaire (N.B.I.) entre en compte pour le calcul des indemnités horaires pour travaux supplémentaires le cas échéant.

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires ne peuvent être versées pendant les périodes où les agents perçoivent des frais de déplacement.

Consultations électorales :

Choix de l'autorité territoriale concernant les travaux supplémentaires occasionnés par les consultations électorales : indemnisation ou repos compensateur sur la base des travaux I.H.T.S.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-1-1 Service public de l'eau – Rapport 2016 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable

Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2016.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-1-2 Régularisation de la situation administrative du captage en eau potable Le Mont

VU le dossier technique constitué pour assurer la protection et la dérivation des eaux du captage Le Mont ;

Confirmation de la procédure de mise en conformité administrative du captage d'eau utilisé pour l'alimentation en eau potable du hameau Le Mont ;

et adoption définitive du projet présenté dont le montant des dépenses à prévoir pour sa réalisation est estimé à 112 757,40 euros hors taxes, dont 1 535,00 euros hors taxes pour l'acquisition des terrains (valeur avril 2017).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-2-1 Plate-forme de conteneurs enterrés et semi-enterrés rue Pasteur à Albertville – Convention tripartite avec Arlysère et la Savoisième Habitat pour l'implantation des conteneurs enterrés et semi-enterrés – Convention avec Arlysère pour la gestion et l'entretien de la plate-forme

Autorisation de signature de la convention tripartite avec Arlysère et la Savoisième Habitat pour l'implantation des conteneurs enterrés et semi-enterrés.

Autorisation de signature de la convention avec Arlysère pour la gestion et l'entretien de la plate-forme.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-1 Convention de partenariat numérique avec l'Éducation Nationale

Approbation de la convention de partenariat numérique avec l'Education Nationale dans le cadre de l'appel à projets 2017 « Collèges numériques et innovation pédagogique », pour les écoles élémentaires Albert Bar, Louis Pasteur, Martin Sibille et Val des Roses, retenues pour cinq classes mobiles. Elles pourront bénéficier d'une subvention exceptionnelle d'équipement en classes mobiles (tablettes) et de ressources dans le cadre du cofinancement entre la commune d'Albertville et l'académie de Grenoble.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-2 Convention tripartite relative à l'implantation d'une unité d'enseignement en maternelle (UEM) pour enfants avec autisme ou autres troubles envahissant du développement (TED) – Convention 2017-2018

Approbation de la convention entre la Ville d'Albertville, l'association Les Papillons Blancs et l'Inspection d'Académie établie pour l'année scolaire 2017-2018 précisant le fonctionnement entre les trois partenaires.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-1 Fourniture de produits et de matériels d'entretien pour la ville d'Albertville et le centre communal d'action sociale (CCAS) – Convention de groupement de commandes

Approbation des termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de produits et de matériels d'entretien : marché à bons de commandes, d'une période initiale de 1 année, reconductible 3 fois. La durée totale, maximale, du marché sera de 4 ans, soit un montant global maximum de 200 000 € HT.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-2 Marché de travaux : création de la chaufferie biomasse d'Albertville – Lancement de la consultation

Lancement de la consultation par application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret du 25 mars 2016 n°2016-360, conformément à l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

INFORMATIONS DIVERSES

Point sur les TAP à la rentrée 2017

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ
LA SÉANCE EST LEVÉE À 20H00**